



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

I. La cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune de Prévessin-Moëns.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2018, il sera approuvé lors du conseil municipal du 12 février 2019.

A la clôture de l'exercice 2018, le CA du budget principal fait apparaître un résultat global de 5 997 030.56 € se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement	:	6 030 415.26 €
Résultat de clôture d'investissement	:	655 965.04 €
Reste à réaliser	:	- 689 349.74 €
Résultat cumulé	:	5 997 030.56 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 852 727.59	167 451.96			3 685 275.63
Opération de l'exercice	8 176 943.29	10 354 630.96	2 327 466.63	3 150 883.63	10 504 409.92	13 505 514.59
TOTAUX	8 176 943.29	14 207 358.55	2 494 918.59	3 150 883.63	10 504 409.92	17 190 790.22
Résultat de clôture		6 030 415.26		655 965.04		6 686 380.30
Restes à réaliser			1 130 619.74	441 270.00	1 130 619.74	441 270.00
TOTAUX	8 176 943.29	14 207 358.55	3 625 538.33	3 592 153.63	11 635 029.66	17 632 060.22
RESTULATS DEFINITIFS		6 030 415.26	33 384.70			5 997 030.56

II. La section de fonctionnement

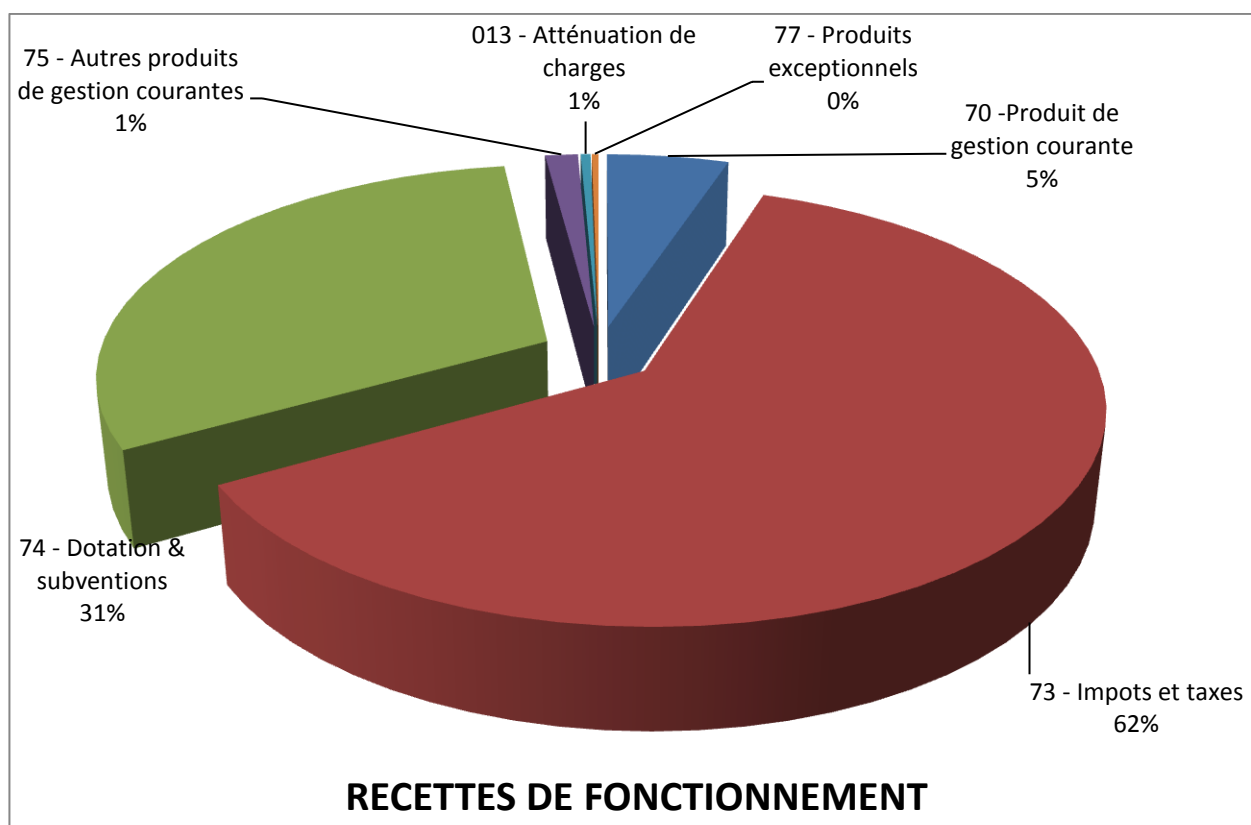
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A – Les recettes

Les recettes de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 10 354 630.96 €.

Elles se répartissent comme suit

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	CA 2018	% Réa
70	Produit de gestion courante	516 500.00	532 078.54	103.02%
73	Impôts et taxes	5 938 300.00	6 369 681.17	107.26%
74	Dotation & subventions	3 207 800.00	3 209 012.62	100.04%
75	Autres produits de gestion courantes	145 000.00	142 962.54	98.59%
013	atténuation de charges	55 000.00	42 988.25	78.16%
77	produits exceptionnels	5 492.41	29 760.25	541.84%
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subv)	28 500.00	28 147.59	98.76%
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		9 896 592.41	10 354 630.96	104.63%
002	Excédent antérieur reporté	3 852 727.59	3 852 727.59	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 749 320.00	14 207 358.55	103.33%



Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération suite aux arrêts maladie et accident du travail.

Chapitre 70 : il concerne les produits des services et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre pour la commune sont les paiements effectués par les familles pour la restauration et le transport scolaire, et les redevances liées aux services culturels (kiosque à musique, car pour l'art).

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre représentent plus de 60% des recettes de fonctionnement. Les autres postes importants de recettes sont la Taxe additionnelle aux droits de mutation (766 935 € pour 2018), l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de communes du Pays de Gex (pour 604 286.00€) en contrepartie du transfert de l'imposition professionnelle communale à la CCPG. Une taxe sur les terrains devenus constructibles a aussi été perçue pour 380 360.00 € cette année. Cette recette est non récurrente et ne peut pas être prévue.

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat (montant DGF 2018 : 418 921 € en faible baisse par rapport à l'année précédente) et la compensation financière Franco-Genevoise (2 462 935 €) qui elle a subi une baisse de l'ordre de 10% notamment due au cours du Franc Suisse.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante essentiellement constitués des revenus des locations de salles et bâtiments (château, restaurant, logements)

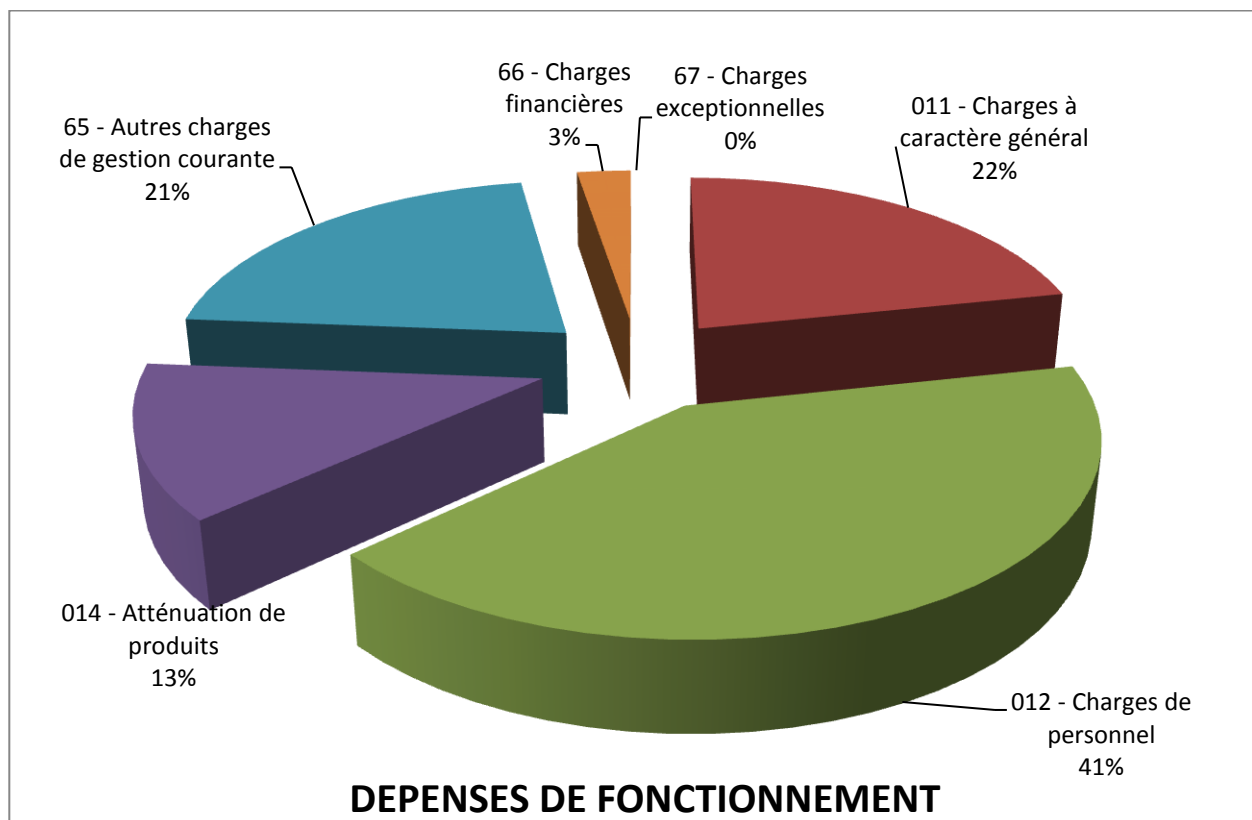
Chapitre 77 : chapitre essentiellement alimenté par les remboursements des assurances suite aux sinistres.

B – Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 8 176 943.29 €.

Elles se répartissent comme suit

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	CA 2018	% Réa
011	Charges à caractère général	2 055 800.00	1 702 627.54	82.82%
012	Charges de personnel	3 373 000.00	3 257 444.18	96.57%
014	Atténuation de produits	1 032 000.00	1 025 594.12	99.38%
65	Autres charges de gestion courante	1 952 270.00	1 659 561.74	85.01%
66	Charges financières	206 000.00	202 312.98	98.21%
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	280.50	5.61%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 624 070.00	7 847 821.06	91.00%
022	Dépenses imprévues	620 000.00		
023	Virement section d'investissement	4 175 250.00		
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	330 000.00	329 122.23	99.73%
TOTAL DES DEPENSES		13 749 320.00	8 176 943.29	59.47%



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité, chauffage, fournitures, travaux entretien bâtiments voirie et réseaux, assurances

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Ce chapitre représente environ 41 % des dépenses de fonctionnement (pour un ratio au niveau national sur la même strate de population de plus de 53%).

Au 31/12/2018 la commune employait 98 agents équivalents à 68 temps pleins.

Chapitre 014 : ce chapitre est composé :

- du reversement de la commune au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources), fonds institué lors de la réforme de la taxe professionnelle et auquel la commune reverse plus de 800 000 € par an.
- du FPCI : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.
- du prélèvement lié à la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU. Prélèvement lié aux nombres de logements sociaux manquants sur la commune.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante comprennent entre autres:

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de secours pour 146 015 €

- la participation financière de la commune au SIVOM de l'Est Gessien (577 371 €)
- les subventions au CCAS, à l'association Alfa3a pour la gestion des centres de loisirs (259 500 €) et aux autres associations

Chapitre 66 : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules ou biens immobiliers et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création. En recettes, en plus de l'autofinancement, coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement, participation PUP) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A – Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 3 150 883.63 € et 441 270 € de crédits sont reportés en 2019. Ces reports correspondent à des recettes qui ont été notifiées à la commune (subventions) mais qui n'ont pas été perçues au 31/12/2018.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget 2018	CA 2018	REPORTS
13	Subventions d'investissement	1 303 450.75	704 575.27	441 270.00
	Subvention Etat	12 000.00	6 541.20	
	Subvention Région	222 000.00		212 250.00
	Subvention Conseil Départemental	392 503.00	130 258.82	119 663.00
	DETR	464 884.00	355 500.00	109 357.00
	Participation PUP	212 063.75	212 275.25	
	Fonds concours CCPG			
16	Emprunts	0.00	0.00	0.00
10	Dotations et fonds propres	2 330 000.00	2 015 696.34	0.00
	10222 FCTVA	2 080 000.00	1 631 155.00	
	10223 TLE		635.00	
	10226 Taxe d'Aménagement	250 000.00	383 906.34	
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00		
23	Immo en cours (reversement trop perçu Novade)	12 000.00	13 606.06	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 175 250.00		
040	Opérations d'ordre entre sections	330 000.00	329 122.23	
041	Opérations patrimoniales	200 000.00	87 883.73	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		8 350 700.75	3 150 883.63	441 270.00

Les principales recettes d'investissement 2018 sont :

- les participations et subventions,
- le FCTVA pour 1 631 155 €,
- la taxe d'aménagement.

B – Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 2 494 918.59 € et 1 130 619.74 € de crédits sont reportés en 2019. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la commune mais qui n'ont pas été payées au 31/12/2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Budget 2018	CA 2018	REPORTS
10	Dotation et fonds divers	0.00	0.00	
16	Remboursement d'emprunts	440 480.00	438 559.24	480.00
020	Dépenses imprévues	484 784.83		
040	Opérations d'ordre entre sections	28 500.00	28 147.59	
041	Opérations patrimoniales	200 000.00	87 883.73	
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00	8 818.80	
21	Immobilisations corporelles	297 390.00	185 520.72	58 646.36
DETAIL	Dépenses d'équipement votées par opération	6 712 093.96	1 578 536.55	1 071 493.38
	BATIMENT	3 133 833.96	698 348.44	97 686.68
	TERRAIN	52 700.00	11 563.20	14 502.00
	VOIRIE	2 981 640.00	773 645.75	850 918.30
	RESEAUX	543 920.00	94 979.16	108 386.40
TOTAL DES DEPENSES		8 183 248.79	2 327 466.63	1 130 619.74
D001	Déficit n-1	167 451.96	167 451.96	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 350 700.75	2 494 918.59	1 130 619.74

Les principales opérations d'investissements réalisées en 2018 ont été les suivantes :

- la réhabilitation du four communal
- la réhabilitation de la halle de tennis
- la piste cyclable route d'Ornex
- la haut de la voirie route de Mategnin
- la réfection du chemin des Hautins
- la mise aux normes de passages piéton